

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021
--

et publication le 26 mars 2021

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédrion – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

Modification du tableau des effectifs : Services techniques

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération du 03 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la vacance d'un poste d'agent en charge des contrôles de bon fonctionnement du SPANC à temps complet. Afin d'optimiser le fonctionnement des services techniques, Madame la Présidente propose d'ajourner ce recrutement mais de conserver le support budgétaire du poste qui sera désormais consacré à la gestion du patrimoine bâti et non bâti ainsi qu'au suivi logistique (véhicules, achats de fournitures...).

Ces nouvelles missions pourront éventuellement être mises à profit par les services municipaux de la CCKB.

S'agissant des contrôles de bon fonctionnement, il apparaît qu'elles peuvent être assurée par le technicien en charge des contrôles de ventes et d'installation, dès lors que ce dernier n'a plus à assurer les tâches afférentes aux dossiers environnement (recrutement d'un technicien en cours) et logistique.

La Présidente propose d'ouvrir ce poste à temps complet au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux ou, à défaut, à un recrutement contractuel.

Dans le cas du recrutement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, l'agent percevra la rémunération afférente aux indices de son grade et bénéficiera de l'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Dans le cas du recrutement d'un contractuel, la rémunération de l'agent sera calculée, selon la candidature qui sera retenue, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou des techniciens territoriaux.

PROJET DE DELIBERATION :

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de :*

- Redéfinir les missions du poste mis à la vacance et de procéder au recrutement d'un agent en charge de la gestion du patrimoine bâti et non bâti ainsi qu'au suivi logistique à temps complet,
- *D'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux ou à défaut à un recrutement contractuel.*
- *Dans le cas du recrutement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, de lui attribuer la rémunération afférente aux indices de son grade ainsi que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. Dans le cas d'un recrutement contractuel, de lui attribuer, selon la candidature retenue, une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou des techniciens territoriaux.*

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

